

ARRETE n°2021-011

portant proclamation des résultats du scrutin institué pour l'élection des représentants des personnels au Conseil de l'IUT de Sceaux

La Présidente de l'Université Paris-Saclay

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.719-1 et suivants et D.719-1 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris-Saclay et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'IUT de Sceaux ;

Vu la décision de la présidente de l'Université portant organisation des élections des représentants du personnel de l'IUT de Sceaux en date du 14 janvier 2021 ;

Vu la décision portant constitution du bureau de vote en date du 8 février 2021;

Vu le procès-verbal de dépouillement en date du 9 février 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les résultats des élections des représentants du collège A des professeurs des universités et personnels assimilés au Conseil de l'IUT sont les suivants :

Nombre de sièges à pourvoir :	3
Nombre total d'inscrits :	4
Nombre de votants :	3
Nombre total de bulletins nuls :	0
Nombre total de suffrages valablement exprimés :	3
Quotient électoral (suffrages exprimés/nombre de siège à	1
pourvoir):	

Liste	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
		Sophie Morin-Delerm	ELUE
Professeurs des	3	Ahmed Bounfour	ELU
Universités		Nathalie Guichard	ELUE

ARTICLE 2: Les résultats des élections des représentants du collège B des autres enseignants-chercheurs ou assimilés et les enseignants associés ou invités au Conseil de l'IUT sont les suivants :

Nombre de sièges à pourvoir :	3
Nombre total d'inscrits :	33
Nombre de votants :	14
Nombre total de bulletins nuls :	2
Nombre total de suffrages valablement exprimés :	12
Quotient électoral (suffrages exprimés/nombre de siège à	4
pourvoir):	

Liste	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
		Virginie Demulier	ELUE
Équilibre, en toute	12	Bertrand Sergot	ELU
liberté		Morgane Tirel	ELUE

ARTICLE 3 : Les résultats des élections des représentants du collège C des enseignants du second degré au Conseil de l'IUT sont les suivants :

Nombre de sièges à pourvoir :	5
Nombre total d'inscrits :	44
Nombre de votants :	37
Nombre total de bulletins nuls :	0
Nombre total de suffrages valablement exprimés :	37
Quotient électoral (suffrages exprimés/nombre de siège à	7,4
pourvoir):	

Listes	Nombre de suffrages	Calcul du plus fort reste	Candidats	Résultat
POUR UN IUT			Alberto Guinda Villanueva	ELU
DEMOCRATIQUE	26	26-(3x7,4) = 3,8	Ghislaine Stern	ELUE
ET SOLIDAIRE		=> 1 siège	Kevin Diamond	ELU
			Laurence Salvator	ELUE
			Stéphane	-
			Torregrossa	
			Muriel de Fleurac	ELUE
TRANSVER'SCEAUX	11	11-(1x7,4) = 3,6	Olivier Bravard	1
		=> 0 siège	Claire Vigneron	-
			Antoine Pierre	-
			Nelly Gainet	-

ARTICLE 4: Les résultats des élections des représentants du collège D des chargés d'enseignement au Conseil de l'IUT sont les suivants :

Nombre de sièges à pourvoir :	1
Nombre total d'inscrits :	9
Nombre de votants :	7
Nombre total de bulletins nuls :	0
Nombre total de suffrages valablement exprimés :	7
Quotient électoral (suffrages exprimés/nombre de siège à	7
pourvoir):	

Liste	Nombre de	Candidats	Résultat
	suffrages		
Pour un IUT démocratique et solidaire	6	Nathalie Choukroun	ELUE
Les vacataires informés	1	Samantha Briand	-

ARTICLE 5: Les résultats des élections des représentants du collège des BIATSS au Conseil de l'IUT sont les suivants :

Nombre de sièges à pourvoir :	3
Nombre total d'inscrits :	39
Nombre de votants :	34
Nombre total de bulletins nuls :	2
Nombre total de suffrages valablement exprimés :	32
Quotient électoral (suffrages exprimés/nombre de siège à	10,6
pourvoir):	

Liste	Nombre de suffrages	Calcul du plus fort reste	Candidats	Résultat
Fais-Sceaux	17	17-(1x10,6) =6,4	Fabienne Delcroix	ELUE
		=> 1 siège	Rodolphe Bourru	ELU
			Marie-Agnès	-
			Loiseau	
		15-(1x10,6) =	Fadma Ouzaïd	ELUE
Union BIATSS	15	4,4	Gaëlle Le Ny	-
		=> 0 siège	Ouaffaa Margalle	-

ARTICLE 6: Le présent arrêté est versé au recueil des actes administratifs de l'Université. La directrice générale des services de l'Université Paris-Saclay est chargée de l'exécution de la présente décision.

Saint-Aubin, le 10 février 2021

La Présidente de l'université Paris-Saclay

Professeur Sylvie Retailleau

La Présidente de l'Université Paris-Saclay

Le professeur Sylvie RETAILLEAU